

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : Aide du Département aux acquisitions de réserves foncières de moins de 100 hectares situées en zone naturelle ou agricole - Année 2017 - 1ère répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé, conformément aux propositions du rapport :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2017, dans le cadre de l'aide du département à l'acquisition de réserves foncières de moins de 100 hectares situées en zone naturelle ou agricole, un montant total de subventions de 170 000 €, sur une dépense subventionnable de 335 088 €HT,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, conformément au modèle-type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations, comme indiqués en annexe 2.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

M. MALLIÉ ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**